

REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

D E C R E T N° 97-246 DU 21 MAI 1997

chargeant Monsieur Damien Zinsou ALAHASSA,
Ministre de la Jeunesse, des Sports et des Loisirs de
l'intérim de Monsieur Timothée A. ZANNOU,
Ministre de la Culture et de la Communication pour
la période du 18 au 23 mai 1997.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,

VU la Loi n° 90-032 du 11 décembre 1990, portant Constitution de la
République du Bénin ;

VU la Proclamation le 1er avril 1996 par la Cour Constitutionnelle
des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 18 mars 1996 ;

VU le Décret n° 96-128 du 09 avril 1996, portant composition du
Gouvernement;

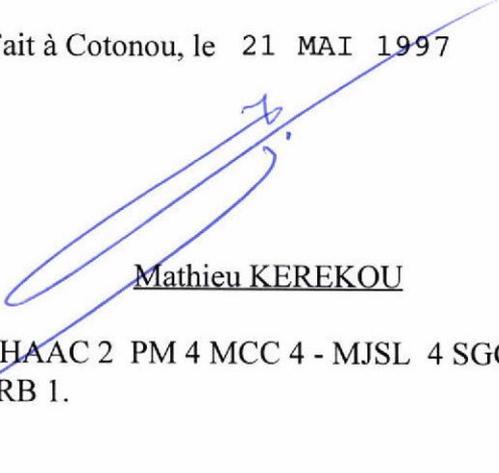
DECRETE :

Article 1er.- Pour la période du 18 au 23 mai 1997, Monsieur Damien Zinsou ALAHASSA, Ministre de la Jeunesse, des Sports et des Loisirs est chargé de l'intérim du Ministre de la Culture et de la Communication pendant l'absence de Monsieur Timothée A. ZANNOU.

Article 2.- Le présent Décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 21 MAI 1997

par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,


Mathieu KEREKOU

Ampliations : PR 6 AN 4 CS 2 CES 2 HAAC 2 PM 4 MCC 4 - MJSL 4 SGG 4
Autres ministères 16 Départements 6 JORB 1.